



**DESCRIPPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES**  
19/01/2024

CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE SUR PARKING PRIVÉ OUVERT AU PUBLIC - ENTREPRISE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE	
<b>CARACTÉRISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES</b>		
<b>Puissance de recharge autorisée</b>	Entre 3,7 et 22 kW	> 22 kW
<b>Types de prises éligibles</b>	Socle de prise T2 ou T2S ou connecteur T2 avec câble attaché(1)	DC : connecteur Combo 2 AC : connecteur T2
<b>Exigences de connectique par point de recharge et par station</b>	A minima une prise E/F sur la station	A minima un connecteur Combo 2 par point de recharge DC Et a minima un connecteur T2 >= 22 kW et un connecteur Combo 2 par station
<b>Raccordement au réseau</b>	TGBT (2) parties communes ou Point de livraison dédié ou Partagé entre plusieurs points de recharge	
<b>Respect des normes de sécurité électrique en vigueur</b>	Oui	
<b>Qualification de l'installateur</b>	ATTENTION : celle-ci est obligatoire par le décret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 kW	
<b>Disjoncteur par point de recharge</b>	AC : disjoncteur divisionnaire avec marquage NF DC : disjoncteur haute puissance, dit boîtier-moulé	
<b>Sous comptage MID certifié par point de recharge hors point de recharge DC</b>	Oui	
<b>Signalisation des places</b>	Oui	
<b>Système d'identification usager</b>	Oui	
<b>Contrat de maintenance 3 ans avec a minima 1 visites/an</b>	Oui	
<b>Système de pilotage énergétique (3)</b>	Oui	
<b>Système de supervision</b>	Oui	
<b>Connexion Interopérabilité</b>	Certificat Gireve ou Hubject	
<b>Déclaration des données géographiques des points de recharge</b>	Oui Enregistrement des données statiques par point de recharge obligatoire sur data.gouv	
<b>Collecte des données de recharge</b>	Oui Via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité	

(1) A condition de respecter la norme NF C15-100

(2) TGBT : Tableau Général Basse Tension. C'est le tableau électrique basse tension des grandes installations électriques. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau de distribution (Enedis en France) et le réseau du client (entreprise, particulier...)

(3) PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.